



LÉGATION DE SUISSE  
AU BRÉSIL

P.  
RIO DE JANEIRO, le 14 janvier 1953  
CASE POSTALE 744

Référence: Notre No.  
Votre No.

VI.1.36 II/8

Rapport politique n° 1

Lutte contre le communisme au Brésil.

Monsieur le Conseiller fédéral,

J'ai l'honneur de vous informer que le Président de la République vient de promulguer la nouvelle loi de sécurité de l'Etat, qui avait été approuvée par le Congrès dans sa session du mois de décembre dernier. Ce texte législatif réunit en 48 articles la matière qui faisait l'objet de quatre lois distinctes, toutes inconstitutionnelles, émanant du temps de la dictature. La reprise dans la législation ordinaire de dispositions destinées à sauvegarder l'intégrité de l'Etat facilitera dorénavant l'action des autorités qui, sous un régime démocratique, répugnaient à réprimer des délits établis par des textes d'exception.

La nouvelle loi définit point par point les crimes contre la sécurité de l'Etat, contre l'ordre public et social établis. Sa promulgation répond, cela ne fait pas de doute, à une nécessité. Les autorités se devaient de réprimer plus vigoureusement la recrudescence d'agitation déclenchée depuis quelque temps par le parti communiste. Outre la perturbation de l'ordre public, l'action communiste a pour objectif d'empêcher que le Congrès national ratifie le pacte d'assistance militaire avec les Etats-Unis. La dernière session parlementaire de 1952 a pris fin sans que la ratification de l'accord, qui a fait l'objet de vifs débats, ait été votée. La discussion sera reprise le

Au Chef du Département Politique fédéral,

B e r n e .

/2



15 de ce mois en session extraordinaire et on s'attend de la part du parti communiste à de nouvelles tentatives de troubler la tranquillité publique.

C'est d'ailleurs à l'agitation communiste qu'il faut attribuer aussi l'attitude intranquillante dans laquelle se cantonnent les ouvriers de différents tissages de la capitale, qui se sont mis en grève il y a bientôt un mois.

La promulgation de la nouvelle loi, aux termes de laquelle toute tentative de réorganisation de partis politiques légalement dissous est un délit, a coïncidé avec un message radiodiffusé de l'Amiral Pena Boto, président de la Ligue brésilienne contre le communisme. Cet officier a fait des "révélations sensationnelles" sur l'extension du péril bolchévique au Brésil. Selon lui, l'infiltration se poursuit non seulement dans les forces armées, dans la marine, mais même dans l'administration publique où, dit-il, des communistes notoires occupent des postes élevés. "Nous marchons à grands pas vers la subordination de l'ordre public et social et à la révolution marxiste" a dit l'Amiral Pena Boto.

Ses déclarations, peut-être intentionnellement alarmistes, se trouvent cependant confirmées dans une adresse envoyée par l'Association commerciale de la capitale au Président de la République l'invitant à mettre un frein au marasme économique, à vouer une vigilance accrue à l'action subversive et à épurer le gouvernement de ses éléments communistes.

Il faut croire que ces appels ont été entendus puisque selon une information parue aujourd'hui dans la presse, le Ministre de la Justice serait en train d'élaborer un projet de loi visant en particulier les agissements communistes. Ce texte spécifique comblerait une lacune dissimulée sous l'énoncé général de la loi

de sécurité. Mais, quelle que puisse être la portée de cette législation, on peut se demander si un recours aux mesures de police est propre à enrayer les progrès du communisme au Brésil. A mon avis, sans vouloir minimiser le rôle des agitateurs professionnels stipendiés par Moscou, le regain de sympathie dont semble jouir cette doctrine auprès de la population tient à trois causes essentielles:

- 1<sup>o</sup>- augmentation rapide et constante du coût de la vie; réadaptation lente et partielle des salaires, d'où perte du pouvoir d'achat pour l'ensemble de la population mais sensible surtout pour les ouvriers;
- 2<sup>o</sup>- incapacité de l'administration publique à remédier aux maux chroniques des grandes agglomérations brésiliennes, soit: pénurie de logements, d'eau, d'électricité, difficultés de ravitaillement, déficiences des services d'utilité publique, tels que voirie, égouts, services sanitaires, communications, etc.;
- 3<sup>o</sup>- existence dans les grands centres d'une classe privilégiée de profiteurs qui se jouent des difficultés et dont la bonne fortune survit à toutes les crises. Ils affichent un luxe insolent, contrastant avec la misère d'un peuple sous-alimenté, mal logé.

A cela s'ajoutent les nombreux scandales qui ont éclaté en 1952 au sein de l'administration (vente des permis d'importation, canalisation des crédits bancaires au profit de certains intérêts, enquête sur l'activité de la Banque du Brésil, affaire du coton), les escroqueries retentissantes dont se sont rendus coupables certains officiers de l'armée, autant d'indices d'un fléchissement de la moralité publique. Tout cela est loin

d'accroître le prestige d'un gouvernement qui n'est pas toujours exempt du reproche de corruption.

Mieux que par des mesures de coercition, c'est en remédiant à la crise économique, en ranimant les échanges avec l'étranger, en améliorant les conditions de l'habitat, de l'alimentation, des communications, des services publics que le gouvernement combattra le plus efficacement la progression du communisme.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de Suisse:

